



formation

cgi-formation-colmar.com

03 89 21 19 36

6 rue Emile Schwoerer • 68000 COLMAR



Dossier d'Inscription

► DEES

- GESTION
- MARKETING
- WEBMASTER
- INFORMATIQUE ET RESEAU
- ASSISTANT DE RESSOURCES HUMAINES

► BTS

- COMPTABILITE et GESTION des ORGANISATIONS
- ASSISTANT(E) de GESTION
- ASSISTANT MANAGER
- INFORMATIQUE de GESTION
- MANAGEMENT des UNITES COMMERCIALES
- Negociation Relation Client**

Etat civil

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

Nationalité : _____

N° Sécurité sociale : _____

Adresse personnelle

N° et rue : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. fixe : _____ Tél. portable : _____

E-mail : _____

Adresse des parents Si différente de la précédente

Nom du père : _____ Prénom du père : _____

Profession du père : _____

N° et rue : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. fixe : _____ Tél. portable : _____

Nom de la mère : _____ Prénom de la mère : _____

Profession de la mère : _____

N° et rue : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. fixe : _____ Tél. portable : _____



Frais de scolarité annuels

DEES - cycle de 1 an d'études supérieures :

A l'inscription _____	350 €	Au 5/01 _____	570 €
Au 5/11 _____	570 €	Au 5/02 _____	570 €
Au 5/12 _____	570 €	Au 5/03 _____	570 €

Soit un montant de 3200 € pour l'année universitaire

BTS - cycle de 2 ans d'études supérieures :

A l'inscription et au passage en classe supérieure. 350 €			
Au 5/10 _____	350 €	Au 5/02 _____	350 €
Au 5/11 _____	350 €	Au 5/03 _____	350 €
Au 5/12 _____	350 €	Au 5/04 _____	350 €
Au 5/01 _____	350 €		

Soit un montant de 2800 € pour l'année universitaire

Conditions générales d'inscription

Inscription :

Elle est acceptée par CGI formation sous condition de la signature préalable du contrat d'inscription, et du versement d'un acompte des frais de scolarité d'un montant de 350 € et de la notification par CGI formation de l'avis d'admission.

Après réception de l'avis d'admission et du versement de l'acompte des frais de scolarité, l'étudiant disposera, à titre contractuel, d'un délai amiable de rétractation de 7 jours pendant lequel il lui sera possible d'annuler son inscription et d'obtenir le remboursement de l'acompte versé.

Cette demande doit être formulée par lettre recommandée avec accusé de réception expédiée au plus tard 7 jours après la date de réception du contrat d'inscription. Passé ce délai, l'acompte est acquis à CGI formation sans pouvoir faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque cause que ce soit.

Le contrat est valable pour la durée du cycle de formation choisi. L'inscription en 2^{ème} année est automatique à partir de l'avis du Conseil Pédagogique, intervenant dans les conditions décrites dans le référentiel et lors des entretiens d'admissions des étudiants.

En cas de décision de redoublement prise par le Conseil Pédagogique, l'étudiant aura le choix de suivre cette décision ou de résilier son inscription.

Les droits d'inscription ne comportent pas le paiement de la cotisation au régime étudiant de la Sécurité Sociale ni les droits d'inscription à tout examen qui restent à la charge de l'étudiant, en sus des frais de scolarité.

L'inscription et l'enseignement sont personnels au bénéficiaire dont le nom figure sur le contrat d'inscription. Les étudiants pour lesquels la délivrance d'un certificat de scolarité conditionne l'octroi d'un titre de séjour en qualité d'étudiant sur le territoire français, se verront délivré le certificat de scolarité après paiement de la totalité des frais d'inscription de la formation choisie pour l'année universitaire.

Frais de scolarité

Les frais de scolarité ont un caractère forfaitaire. Toute inscription acceptée entraîne l'obligation de règlement de la totalité des frais de scolarité du cycle, nonobstant toute interruption, suspension ou décision de résiliation de l'étudiant et quelque soit la cause (maladie, démission, abandon). A titre exceptionnel, dont CGI formation est seul juge, en cas de circonstance d'une gravité particulière, l'étudiant pourra solliciter de CGI formation une demande de suspension ou de résiliation de son contrat accompagnée de justificatif. Cette demande fera l'objet d'un examen par une commission de CGI formation qui appréciera librement le caractère d'extrême gravité après avoir, si nécessaire, entendu l'étudiant.

► *Utilisation de logiciel :*

Conformément à l'article L335-2 DU Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou utilisation non autorisée par les auteurs de logiciel est interdite sous peine de sanction pénale. L'étudiant déclare avoir pris connaissance de ces dispositions et être pleinement informé des conséquences de l'infraction, notamment à l'égard de CGI formation et reconnaît qu'il en supporterait l'entière et exclusive responsabilité.

► *Informatique et libertés :*

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, seul les tiers autorisés conformément à la déclaration établie lors de la création du fichier auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) auront accès aux informations concernant l'étudiant(e) pour lesquelles celui-ci dispose d'un droit d'accès et de rectification.



formation

cgi-formation-colmar.com

03 89 21 19 36

6 rue Emile Schwoerer • 68000 COLMAR



► *Garantie des études :*

En cas d'échec à l'examen final, CGI formation s'engage à reprendre gratuitement le candidat en formation initiale pendant une année.

La gratuité de la formation de cette année complémentaire est conditionnée par les clauses suivantes :

1. Pendant toute la durée de sa formation à CGI, le candidat a fait preuve d'assiduité aux cours, devoirs et examens blancs.
2. Le conseil pédagogique qui a lieu en fin de formation accepte la réintégration du candidat à CGI formation
3. La section intégrée par le candidat lors de l'année complémentaire est obligatoirement la même que la section du diplôme passé et non obtenu

Défaut ou retard de paiement :

En cas de non respect, fut-il partiel, des modalités de règlement dues à CGI formation, celui-ci pourra, par simple décision, exiger le règlement total et immédiat du solde majoré d'une indemnité forfaitaire de 10%.

Après mis en demeure par lettre recommandée avec A.R. non suivie d'effet, dans un délai de 10 jours, CGI formation pourra prononcer l'exclusion définitive de l'établissement de l'étudiant, ou toute autre mesure telle que figurant dans la Charte et Règlement.

Cycle de formation :

CGI formation s'engage à dispenser à l'étudiant la formation choisie dans les conditions précisées dans le référentiel remis à chaque étudiant, qui contient les informations suivantes : les débouchés et carrières, le référentiel pédagogique, le règlement d'examen, l'organisation du cursus des études, le financement des études, le statut étudiant, les extraits de la charte générale et pédagogique, le calendrier des études. CGI formation se réserve néanmoins le droit d'apporter des modifications ou ajustements qui s'avèreraient nécessaires notamment pour des besoins pédagogiques et d'organisation.

Je soussigné(e)

Nom - Prénom

Je verse à ce jour la somme de 350 € qui correspond à l'acompte des frais de scolarité.

Je joins le formulaire d'autorisation de prélèvements dûment signé, accompagné d'un RIB/RIP.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription ci-dessus dont un exemplaire m'a été préalablement remis. Je déclare les avoir lues et approuvées.

Je m'engage à les respecter strictement.

DATE

SIGNATURE